

Compte rendu de la séance du 13 novembre 2014

Convocations : 6 novembre 2014

Affichage : 19/11/2014

Présents : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Serge OUTURQUIN, Patrick BETTIOL, Pierre-Jean BOUTELLIER, Réjane FARCY, Sylvie HESDIN, Pierre LEGRAND, Jacques VAN OVERBEKE, Michel WATIN

Excusé : Fabrice ELOY,

Absent :

Secrétaire de séance : Patrick BETTIOL

Le compte rendu de la séance 2 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Convention de mise à disposition des services de l'Etat

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol, pour une durée d'un an, du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015.

Transfert du droit de préemption

Le Maire rappelle que le droit de préemption a été transféré automatiquement des Communes à la Communauté de Communes du Canton de Conty à l'occasion de la prise de compétence PLUI par la Communauté de Communes du Canton de Conty le 19 novembre 2013.

Par délibération en date du 29 octobre 2014, le Conseil Communautaire a délibéré pour le transférer ce droit de préemption aux Communes qui sont au plus près du terrain pour juger de l'opportunité de préempter. Pour que ce transfert soit effectif, il est nécessaire que les Conseils Municipaux délibèrent pour accepter ce transfert.

Après avoir délibéré (à l'unanimité), le Conseil Municipal : Accepte le transfert du droit de préemption de la Communauté de Communes du Canton de Conty à la Commune de Bacouel Sur Selle. Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Eau potable

Pour mettre fin à une situation illicite (la copropriété) la convention avec Amiens métropole élaborée en décembre 2012 prévoyait le partage des installations (le réservoir à la métropole et le captage à la Commune) et la fourniture d'eau à la métropole au prix de 29 centimes par m³ (19 centimes pour le délégataire et 10 centimes pour la Commune). Cette convention n'a pas été ratifiée par les élus d'Amiens Métropole lors du mandat précédent. Des contacts ont été établis avec la nouvelle majorité. Il semble que ce projet sera difficile à mettre en œuvre.

Assainissement collectif

Le montant total des travaux pour les 3 Communes s'élève à 7,5 millions d'Euros. la subvention est de 30 à 35 %. La commune participera à hauteur de 25 % du reste à charge.

Salle des fêtes

La commission de sécurité réunie le 22 octobre a donné un avis défavorable à l'accueil du public. Les prescriptions à réaliser sont les suivantes : Contrôle des installations de chauffage et de cuisson au gaz et installation d'un téléphone dans les locaux. (La dispense accordée jusqu'à présent par la présence d'une cabine téléphonique est suspendue, la cabine n'étant plus en état de marche)

L'APAVE sera contactée. France télécom sera interrogée à propos de la remise en état de la cabine.

Les nuisances sonores persistent notamment à cause de fumeurs qui se réunissent à l'extérieur.

Le conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015. Location aux habitants de la commune : grande salle 200 €, petite salle 80 €. Les locations aux extérieurs seront limitées, le tarif est de 500 €.

Les travaux : des devis seront demandés aux entreprises concernant le chauffage, le faux plafond, fenêtres du haut et les portes d'entrée.